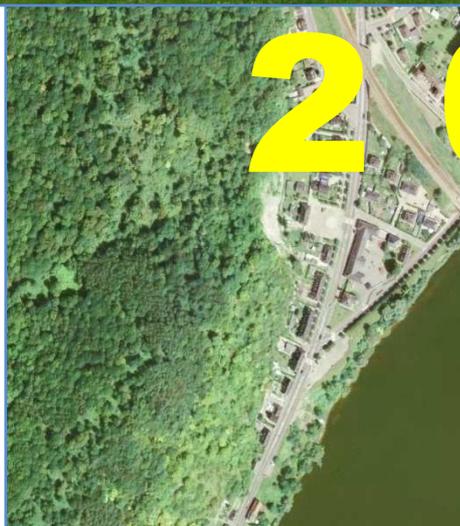


Rapport annuel du Service Assainissement

(En application du Décret 2007-675)



2009





Préambule:

Le présent document établi par le Président de la CREA-Pôle de Proximité d'Elbeuf, a pour objet de présenter aux élus du Conseil de Communauté ainsi qu'aux différents Maires pour diffusion auprès de leur conseils et de leurs administrés,

Un rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'Agglo d'Elbeuf.

Ce document prévu par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application décret 2007-675, complète le rapport annuel établi par le Maire de chaque commune relatif au service public de l'Eau.



N.B : Le présent rapport est consultable sur le site de la CREA www.lacrea.fr



AGGLO D'ELBEUF
**POLITIQUE D'AMÉLIORATION
DES SERVICES**

6 novembre 2009

La communauté d'agglomération est engagée depuis plusieurs années dans une démarche responsable de développement durable, concrétisée en 2007 par la mise en place d'un Agenda 21 de territoire. Celle-ci vise notamment à préserver l'environnement tout en améliorant le cadre de vie des habitants de l'agglomération elbeuvienne.

Dans ce cadre, la mise en œuvre de systèmes de management axés sur la qualité des services rendus et sur l'environnement repose sur le principe d'une amélioration continue des performances et s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et partagé. Cet effort conduit la communauté d'agglomération à prendre les engagements suivants :

- veiller à la conformité de chacune de ses décisions vis-à-vis de la réglementation en vigueur applicables aux services publics de l'eau et de l'assainissement,
- répondre aux exigences fixées dans ses programmes d'amélioration basés sur les référentiels ISO 9001, ISO 14001 et des spécifications de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- mettre en place des indicateurs pertinents pour suivre les performances des services et des installations,
- former ses agents dans une optique de correction et de prévention des risques environnementaux et humains mais aussi à sensibiliser tous les acteurs du cycle de l'eau (usagers, sous-traitants ...) sur la mise en œuvre de systèmes de management.

A travers ces engagements, la communauté d'agglomération souhaite mettre en place une utilisation durable des ressources naturelles, réduire au minimum l'impact sur l'environnement mais aussi répondre aux attentes et besoins des usagers sur la zone de compétence des services de l'eau et de l'assainissement en assurant la mise en place de mesures concrètes pour garantir aux usagers :

- l'accès aux services dans un délai raisonnable et au prix le plus juste,
- une information complète sur les conditions particulières de fourniture des services,
- la continuité des services,
- l'évaluation des services rendus et leur amélioration continue.

La communauté d'agglomération s'engage ainsi à donner les moyens financiers, techniques et humains et à tenir compte des performances des systèmes de management de manière à les améliorer continuellement et à en assurer la pérennité.

Le Président
Didier MARIE



SOMMAIRE

CHAPITRE I : L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	p 6
I.1 - Présentation du territoire desservi	p 6
* Le réseau	p 7
* La station d'épuration	p 8
I.2 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte, et nombre d'abonnements assainissement	p 8
I.3 - Nombre d'autorisations de branchements	p 9
I.4 - Linéaires des réseaux + identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents (DO)	p 10
I.5 - Identification des ouvrages d'épurations, capacité et prescriptions de rejets	p 10
I.6 - Quantité de boues produites	p 11
II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	
II.1 - Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès, références des délibérations	p 12
II.1.1 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte	p 12
II.1.2 - La Participation pour le Raccordement à l'Égout	p 12
II.1.3 - Éléments relatifs au prix du M ³ d'eau au 31/12/009	p 13
II.2 - Présentation d'une facture d'assainissement	p 13
II.3 - Montants de toutes les recettes d'exploitation	p 14
III. Indicateurs de performances	p 14
III.1 - Taux de desserte	p 14
III.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	p 15
III.3 - Conformité du système d'assainissement suivant les prescriptions du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié et partiellement codifié au CGCT	p 16
III.3.1 Conformité du système de collecte	p 16
III.3.2 Conformité des équipements d'épuration	p 16
III.4 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	p 17
III.5 - Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers	p 17
III.6 - Nombres de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	p 17
III.7 - Taux moyens de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur les 5 dernières années	p 17
III.8 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau	p 17
III.9 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	p 18
III.10 - Durée d'extinction de la dette	p 19
III.11 - Taux d'impayés sur les factures 2008	p 21

III.12 - Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues, taux de réclamations	p 21
IV. Financement des investissements	p 21
IV.1 - Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions et contributions du budget général	p 22
IV.2 - Encours de la dette et montant des annuités de remboursement (capital et intérêts distincts) :	p 22
IV.3 - Montants des amortissements réalisés	p 22
IV.4 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales	p 22
IV.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux	p 22
V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	p 23
V.1 - Montants des abandons de créances, nombre de demandes reçues	p 23
V.2 - Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération	p 23
VI. Suivi de la Norme ISO 14001	p 23
VI.1 - Évolution sur les résultats opérationnels	p 23
VI.2 - Avis des parties intéressées	p 24
VI.2.1 - Les audits externes	p 24
VI.2.2 - Les actions correctives et préventives	p 26
VI.2.3 - Les non conformités	p 27
VI.2.4 - Les évolutions réglementaires	p 28
VI.3 - Conclusion	p 30
<u>CHAPITRE II : L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	P 31
I. Caractérisation technique du service	p 31
I.1 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	p 31
I.2 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	p 31
II. Tarification de l'assainissement et recette du service	p 31
II.1 - Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif	p 31
II.2 - Recettes d'exploitation du service en identifiant les recettes provenant du contrôle des installations et des prestations aux abonnés	p 31
III. Indicateurs de performances	p 32
III.1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs	p 32
IV. Financement des investissements	p 32
IV.1 - Montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice	p 32
IV.2 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales	p 32

CHAPITRE I : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE :

I.1 - Présentation du territoire desservi :

Historique :

L'Agglo d'Elbeuf, est l'aboutissement de plusieurs années de coopération intercommunale (Synergies, 2003).

1954 : Création du **SIAAE** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Elbeuvienne) par cinq communes : Caudebec-les-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, Orival, St Aubin-les-Elbeuf et St Pierre-les-Elbeuf. Ce syndicat a alors pour but de réaliser la construction de la totalité des collecteurs d'évacuation des eaux ménagères et pluviales.

On assiste depuis 1954, à un développement et à un accroissement des compétences du SIAAE.

1975 : Création du **SIVOM** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple).

1990 : Transformation du SIVOM en **District**.

2000 : Transformation du District en **Communauté d'Agglomération**.

2001 : Création de la nouvelle station d'épuration d'Elbeuf sur la commune de St Aubin-les-Elbeuf, en partenariat avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, afin de se conformer au nouveau dispositif législatif de l'union européenne.

Distribution de l'eau potable par l'Agglo d'Elbeuf.

L'Agglo d'Elbeuf (figure 1) regroupe aujourd'hui 10 communes : Elbeuf, Caudebec-les-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Cléon, La Londe, Tourville la Rivière, Freneuse, Orival et Sotteville sous le val.

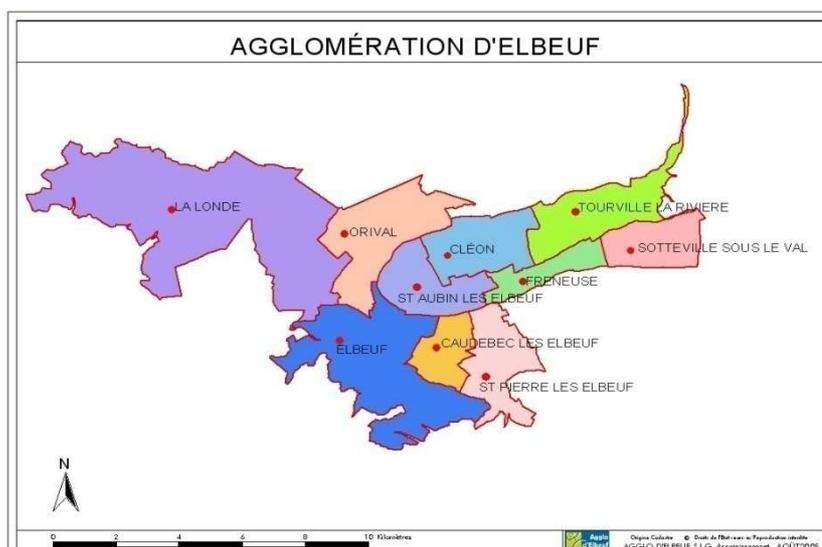


Figure 1 : L'Agglo d'Elbeuf

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Définition : Un système d'assainissement se compose d'un réseau de collecte et d'une unité de traitement.

Le système assainissement de l'Agglo d'Elbeuf comprend l'ensemble des réseaux de collecte (assainissement collectif) des 10 communes de la Communauté d'agglomération, la station d'épuration et le four d'incinération des boues.

Le réseau :

L'Agglo d'Elbeuf gère la zone de collecte des eaux usées de l'ensemble de l'agglomération, comprenant les communes de :



- en rive droite : Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Tourville la Rivière, Freneuse et Sotteville sous le val ;

- en rive gauche : Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, la Londe et Orival ; ainsi que quelques communes, dans le cadre de prestations de service, situées en rive gauche de la Seine dont les effluents se rejettent en tout ou en partie dans les réseaux de collecte de l'Agglo d'Elbeuf (la Saussaye, Bosc Roger en Roumois, Saint Ouen du Tilleul, Thuit Anger, Bosc Normand, Saint Pierre des Fleurs).

Outre les effluents domestiques et pluviaux, le réseau reçoit des

eaux usées industrielles.

Il s'agit d'un réseau mixte représentant environ 198 km de réseau de type séparatif (uniquement eaux usées) et 55 km de type unitaire. Existe aussi, corrélativement au réseau séparatif, un réseau d'évacuation des eaux pluviales de 120 km (à l'état actuel du recensement du réseau (70 %)).

Toutes les eaux collectées par les réseaux, transitent par la station d'épuration biologique de l'Agglo d'Elbeuf, située sur la commune de St Aubin-les-Elbeuf, avant leur rejet en Seine.

Les boues issues du traitement des effluents sont incinérées, dans le four.

La Station d'Épuration :

La station d'épuration de l'Agglo d'Elbeuf dont la construction s'est achevée en juin 2002, se situe sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, à l'intérieur d'un méandre resserré de la Seine (figure 2). Il s'agit d'une station récente, créée pour améliorer et augmenter la capacité de traitement de l'ancienne station construite en 1955, devenue vétuste.

Les ouvrages mis en œuvre permettent de garantir un niveau de traitement compatible avec la réglementation applicable en matière d'assainissement.

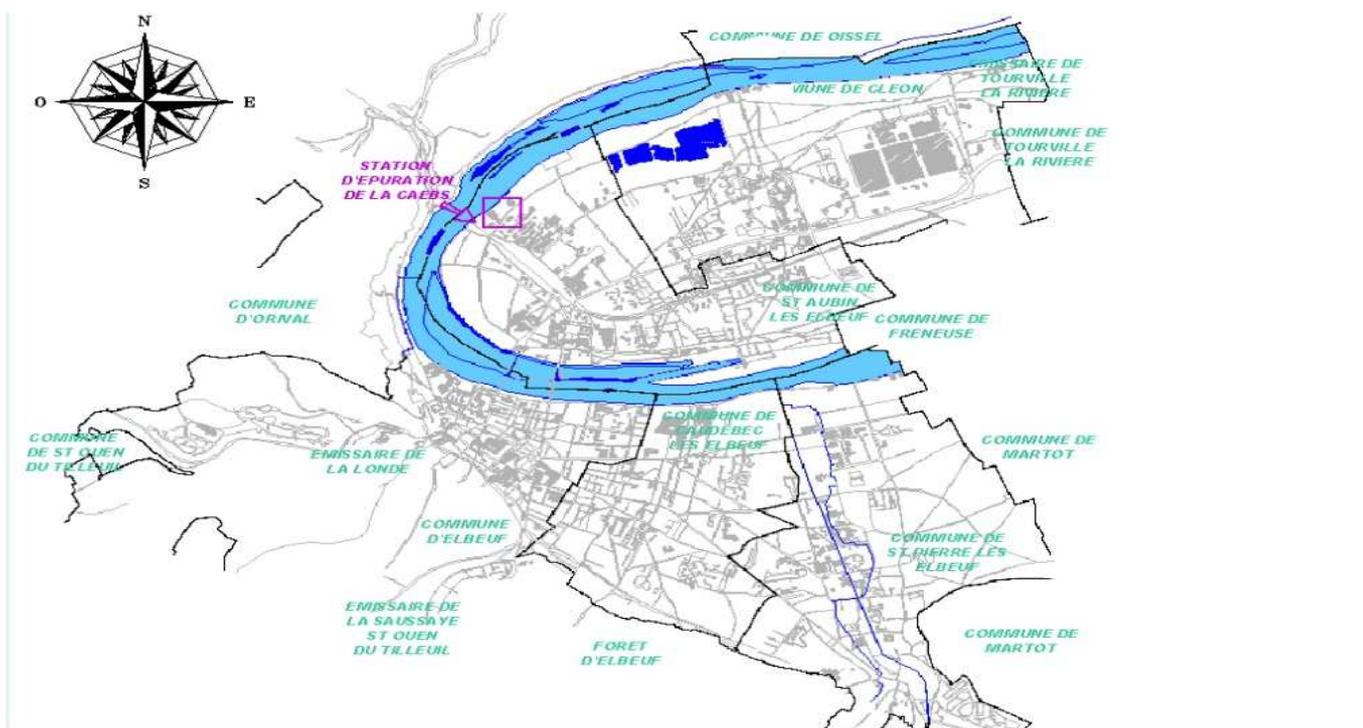


Figure 2 : Emplacement de la station d'épuration de l'Agglo d'Elbeuf

En 2009, la station d'épuration de l'Agglo d'Elbeuf a traité 3 862 511 m³ d'effluents

1.2 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte et nombre d'abonnements assainissement :

La population totale de la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf boucle de Seine est estimée à 56 822 habitants.

La base clients de la régie d'eau potable dénombre 21 927 contrats eau, soit statistiquement une moyenne de 2.59 habitants par contrats.

Parmi ces contrats eau, 21 375 intègrent une redevance assainissement, soit une estimation de 55 390 habitants desservis par un réseau de collecte.

Les raccordements des particuliers au réseau d'assainissement (contrats actifs au 31/12/09) :

COMMUNES	ABONNÉS AU RÉSEAU A.E.P	ASSAINISSEMENT COLLECTIF Raccordements à l'Assainissement	
		Nombres abonnés concernés	% par rapport aux nombres d'abonnés
		A	B
Caudebec les Elbeuf	3846	3796	98.70 %
Cléon	1983	1964	99.04 %
Elbeuf	5879	5831	99.18 %
Freneuse	422	305	72.27 %
La Londe	980	947	96.63 %
Orival	379	330	87.07 %
Saint Aubin les Elbeuf	3369	3304	98.07 %
Saint Pierre les Elbeuf	3757	3697	98.40 %
Sotteville sous le Val	279	200	71.68 %
Tourville la Rivière	1033	1001	96.90 %
TOTAL	21927	21375	97.48 %

Le taux de raccordement au réseau de collecte des eaux usées s'élève ainsi à **97.48%**



1.3 - Nombre d'autorisations de branchements :

Plusieurs industriels sont raccordés au réseau d'assainissement. Leurs rejets doivent être autorisés et font l'objet d'une convention avec l'Agglo d'Elbeuf. Le tableau ci-dessous présente l'état actuel des rejets autorisés/conventionnés et conventionnés.

Entreprises	Activités	Arrêté Autorisations de rejets	Convention Spéciale de déversement	Commentaires
FRB CONNECTRON	Fabricant de connexions		01/07/1999	
IFRACHIMIE	Production tensio-actifs et résines		26/05/1997	EX IFRACHEM
PHARMASYNTHÈSE	Production tensio-actifs et résines		27/06/096	
AUXICHIMIQUE	Production de produits pharmaceutiques		27/07/096	
SERAF	Décharge classe 1		22/02/096	Plus de rejet
SONOLUB	Régénération des fiouls et huiles	AG/08-37 du 6/06/08	6/06/08	
RENAULT	Fabrication de moteurs et de boîtes de vitesse	02/06/2005	02/06/2005	Rejet comprenant celui de FAC jusqu'en Novembre 2005 puis séparation des rejets
FONDERIE ALUMINIUM DE CLEON (FAC)	Fabrication de carter alu	09/03/2006	09/05/2006	Rejet avec Renault jusqu'en Novembre 2005 puis séparation des rejets
AERAZUR	Fabrication de toile pour réservoir avions ou bateaux	09/03/2006		

1.4 - Linéaires des réseaux + identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents (DO) :

RESEAUX :

L'estimation du linéaire de collecteurs eaux usées et unitaires est 253 km (*).

L'estimation du linéaire du réseau pluvial est 120 km (*)

**données au 09/03/10 suivant l'état d'avancement du SIG*

OUVRAGES :

Pour son bon fonctionnement, le réseau d'assainissement comprend les ouvrages suivants :

- 87 postes de relevage compensent actuellement les ruptures de pentes du réseau.
- 6 déversoirs d'orages sont actuellement présents sur les réseaux afin de délester les réseaux par temps de pluie.

1.5 - Identification des ouvrages d'épuration, capacités et prescriptions de rejets :

L'arrêté d'autorisation interpréfectoral du 26 juillet 2001 fixe les conditions de fonctionnement du système d'assainissement. Cet arrêté d'une durée de dix ans autorise également les rejets de la STEP suivant les conditions ci-dessous :

CARACTERISTIQUES :

Communes	Capacité nominale Eqh	Charge polluante admissible KgDBO5/j	Débit journalier admissible M ³	Observation
STEP Agglo Elbeuf Commune de St Aubin les Elbeuf	110 000 eqh Extensible à 165 000 eqh	7073 kg/j	15 800 m3/j	Passage de la Seine en zone sensible depuis le 1 ^{er} janvier 2006



NORMES DE REJETS (autorisation de rejet du 26 juillet 2001)

Polluant ou indicateur	Valeur limite de concentration	Valeur limite en rendement	Autre	Valeur rédhitoire en concentration
Ph			Entre 6 et 8.5	
Température			< 25°C	
D.B.O 5	25 mg/l	93%		50 mg/l
D.C.O	90 mg/l	88%		180 mg/l
M.E.S	30 mg/l	94%		75 mg/l
N.T.K	10 mg/l (si température l'effluent > à 12°)	85%		20 mg/l
N.G.L	10 Nmg/l	70%		30 mg/l
P tot	1 Pmg/l	80%		4 Pmg/l

I.6 - Quantité de boues produites :

Sur l'année 2009, la station d'épuration a produit 5 701.42 tonnes de boues à 22.33 % de siccité soit 1 273 tonnes de MS.



↳ **100% de ces boues ont été incinérées sur site**

Pour information, l'arrêté d'exploitation du four de la station d'épuration date du 05 juin 2003. Un rapport d'activité spécifique a été réalisé et transmis à la DRIRE, ce document est disponible auprès du service Assainissement de l'Agglo d'Elbeuf.

II - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE :

II.1 - Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès, références des délibérations :

Le fonctionnement du service d'assainissement de l'Agglo d'Elbeuf prévoit :

- le paiement d'une redevance assainissement,
- la participation des usagers aux travaux

Les tarifs ci-dessus sont votés par l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération.

La délibération n^oCC/08-238 du 11 décembre 2008 fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009.

II.1.1 - La redevance assainissement :

Le montant de la redevance est calculé sur la base du volume d'eau potable consommée par l'usager tel qu'il est constaté à son compteur.



Le montant de la redevance est fixé à :	2005	2006	2007	2008	2009
Part proportionnelle par M ³ en euros	1.00	1.035	1.087	1.109	1.142

II.1.2 - La Participation pour raccordement aux Egouts : (P.R.E.)

Versée par les usagers qui se raccordent au réseau postérieurement ou concomitamment à sa mise en service, la participation pour le raccordement à l'égout est fixée par délibération.

Types d'habitations	2005	2006	2007	2008	2009
Particulières	1 772.00 €	1 804.00 €	1 804.00 €	1 840.08 €	1 895.28 €
Constructions groupées (permis de lotir)	1 332.00 €	1 356.00 €	1 356.00 €	1 383.12 €	1 424.61 €
Logements collectifs (logements sociaux)	888.00 €	904.00 €	904.00 €	922.08 €	949.74 €

Cette participation correspond à une part de « l'économie de fosse » réalisée par le propriétaire qui évite ainsi les frais d'installation d'un système individuel d'assainissement.

II.1.3. Eléments relatifs au prix du m3 d'eau au 31/12/2009:

Le service public de l'assainissement est rémunéré par la vente de produits dont les caractéristiques sont les suivantes :

☞ *Redevance assainissement :*

Part fixe : 1.142 €

☞ *Redevance de l'Agence de l'eau :*

Néant pour l'assainissement

☞ *La TVA :*

Le service n'étant pas soumis au régime de la T.V.A, celle-ci n'est pas facturée aux abonnés.

II.2 - Présentation d'une facture d'eau :

Ainsi, un foyer raccordé au réseau d'assainissement collectif, consommant 120 m3 d'eau reçoit la facture suivante :

Libellé	Destinataires	Volumes en M ³	PU HT en €	Montant HT en €	TVA %	Montant TVA en €	Montant TTC en € 2009	Montant TTC en € 2008
Eau Potable								
Part fixe	AGGLO		47.280	47.280	5,50	2.60	49.88	48.42
Consommation	AGGLO	120	0,7290	87.48	5,50	4.81	92.29	89.63
Redevance prélèvement	AESN	120	0,0857	10.28	5,50	0,57	10.85	10.81
TOTAL EAU POTABLE				145.05		7.98	153.02	148.87
Assainissement								
Redevance	AGGLO	120	1.1420	137.04			137.04	133.08
TOTAL ASSAINISSEMENT				137.04			137.04	133.08
Redevances organismes publics								
Lutte contre la pollution	AESN	120	0,3341	40.09	5,50	2.21	42.30	40.68
Modernisation des réseaux de collecte	AESN	120	0.2880	34.56	5,50	0.00	34.56	33.32
TOTAL REDEVANCES ANNEXES				74.65		2.21	76.86	74.00
TOTAL GENERAL DE LA FACTURE				356.74		10.18	366.92	355.95





II.3 - Montants de toutes les recettes d'exploitations :

(données du compte administratif en euros TTC)	CHAPITRE	2005	2006	2007	2008	2009
Remboursement sur rémunération du personnel	6 419	14 946	16 796.05	14976	5670	23 150.21
Intérêts des emprunts et dettes	6 611	20 200	27 490.06	19335		
Redevance assainissement	70 610	3 569 649	2 872 902	2 837 921	2 673 781	2 736 724
Redevance Industrielle	70 6118	252 367	393 097	500 629	749 552	758 127
Redevances des communes de l'Eure	706111	206 136 (pour rappel)	223 431 (pour rappel)	240 603	287 396	325 762
Participation aux travaux PRE	7 068	251 072	218 023	207 282	238 667	429 021
Traitement des matières de vidanges	708 820	10 758	36 605	59318	63 518	72 278
Traitements des matières de curages	708 830	15 088	11 167.79	10000	11 084	18 770
Prime d'épuration	741	391 705	487 095	460 836	532 428	346 078 *
Remboursement tickets restaurant	7 581		3 440	4000	12211	12 799
TOTAL		4 525 789	4 066 619	4 354 900	4 563 137	4 722 712.47

★ solde déterminé courant 2010

III - INDICATEURS DE PERFORMANCES :

III.1 - Taux de desserte :

Définition :

Le taux de desserte est le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif.

Le zonage d'assainissement est en cours d'actualisation. La validation de ce zonage nous permettra d'appréhender finement le nombre potentiel d'abonnés raccordables, et donc ce taux de desserte.

Cependant, à ce jour on estime à 500 le nombre d'habitations non raccordables devant disposer d'un équipement d'assainissement non collectif. Soit 500 contrats non-assainis.

Le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif sera ainsi potentiellement de 21 427.



Si l'on considère le nombre d'abonnés actuel du service (21 927), le taux de desserte sera de l'ordre de **97.72%**.

III.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Cet indice est compris entre 0 et 100 points. Il est calculé suivant les différents éléments compris dans le tableau ci-dessous :

Critères	Note maximum	Note du système d'assainissement	Observations
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchement : 0 Points si NON 10 Points si OUI 20 Points si mise à jour annuelle	20	20	Un SIG regroupe ces informations
Points supplémentaires si obtention des 20 points ci-dessus	80	20	
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux, année approximative de la pose)	10	5	Ces données sont en cours d'information
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	5	Pour 2009 : 400 pts ont été mis à jour lors de la modélisation du réseau
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (Postes de relevage, déversoirs)	10	10	
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	5	Ces données sont en cours d'information
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'auscultation du réseau	10	10	
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10	Suivi dans la démarche de management ISO 14001
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un devis estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	0	En cours de réflexion, avec la mise en œuvre des diagnostics/modélisation des réseaux (fin 2010 début 2011), et une démarche interne permettant de mieux connaître nos réseaux
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0	

L'indice de connaissance du réseau est de 65 points sur 100.

III.3 - Conformité du système d'assainissement suivant les prescriptions du décret 94-469 du 3 juin 94 modifié et partiellement codifié au CGCT :

III.3.1 - Conformité du système de collecte :

Suivant les articles R2224-7/8/9 du CGCT, le Service Assainissement de l'Agglo d'Elbeuf doit réaliser un zonage d'assainissement afin de définir les zones d'assainissement collectif et non-collectif.

Ce zonage a été réalisé il y a 9 ans, mais l'enquête publique n'a pas eu lieu.

Aussi, une actualisation de ce zonage est en cours afin de mettre à l'enquête publique, un document à jour tenant compte des évolutions du territoire, des techniques et des orientations en matière d'assainissement.

La mise en place du Service d'Assainissement non collectif sera réalisée suite à cette mise jour. Un bureau d'étude est déjà missionné pour nous accompagner dans cette démarche.

III.3.2 – Conformité des équipements d'épuration :

La station d'épuration a été reconstruite et fonctionne depuis 2001. Un arrêté interpréfectoral d'exploitation du 26/07/01 régit le fonctionnement du système d'assainissement.

Elle est conçue et construite de manière à dégrader les pollutions carbonées, azotées et phosphorées conformément la réglementation.

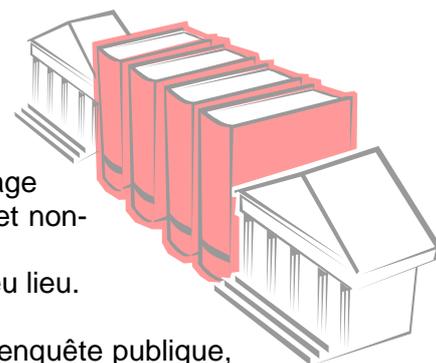
Sa filière biologique est complétée par un traitement physico/chimique nécessaire à la garantie du taux de traitement du phosphore en zone sensible.

L'incinération des boues sur site garantie une filière conforme et le non-rejet direct au milieu naturel.

L'autosurveillance est mise en œuvre et le manuel d'autosurveillance est en cours d'approbation par l'Agence de l'Eau. Un audit consacré à l'autosurveillance a été mandaté par l'Agence de l'Eau en 2007, il a permis de conclure à la conformité de notre système.

Les rejets de la STEP sont conformes à la DERU pour l'année 2009. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	DCO	DBO5	MES	NGL	P total
Concentration Moyenne annuelle	39.3 mgO2/l	3.4 mgO2/l	4.7 mg/l	6.2 mgN/l	0.60 mgP/l
Rendement Moyen annuel	94.0 %	98.6%	98.1%	91%	93.4%
Limite de rejet en concentration et rendement	90 mgO2/l ou 88 %	25 mgO2/l ou 93 %	30 mg/l ou 94 %	10 mgN/l ou 70%	1mgP/l ou 80%



III.4 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes :

100% des boues ont été détruites dans l'incinérateur in-situ, qui est une filière conforme à la réglementation.

III.5 - Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers :

Le taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisations au millier d'habitants.

En 2009, il y a eu 13 dossiers ouverts pour dégâts des eaux, dont 2 concernant l'assainissement. La population de l'Agglomération étant estimée à 56 822 habitants, le taux de débordement est de 0.035 pour mille.

III.6 - Nombres de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

Nous appellerons « points noirs » un point de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curages.

Le nombre de points noirs du réseau d'eaux usées est de 17 en 2009.

Le linéaire de réseau EU étant de 253 km (à l'état d'avancement du SIG), un ratio de **6.59** points noirs au 100 km peut être calculé.

III.7 - Taux moyens de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur les 5 dernières années :

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire renouvelé en ml	0	0	512	0	0
% du réseau	0	0	0.21	0	0

III.8 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau :

- 157 bilans d'autosurveillance ont été réalisés durant l'année 2009.
- 156 bilans étaient conformes à notre norme de rejet.
- 1 non-conformité a été descellée sur le paramètre DCO en janvier 2009.

La Police de l'Eau a conclu à la conformité DERU des rejets de la Station d'épuration de l'Agglo d'Elbeuf pour l'année 2009.

III.9 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte :

Cet indice compris entre 0 et 120 points est calculé suivant les différents éléments compris dans le tableau ci-dessous, avec une note par ligne :

Critères	Note	Note du système d'assainissement	Observations
A - Eléments communs à tous types de réseaux	100		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20	
Évaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet	10	5	Le repérage sur carte de ces types de réseaux est réalisé
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejets aux milieux pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	10	Poste d'enquêteur créé
Réalisation de mesures de débits et de pollution sur les points de rejets suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L372.1.1 et L372.3 du Code des Communes	30	0	Ok STEP En cours sur le réseau
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collectes et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement, et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L372.1.1 et L372.3 du Code des Communes	10	10	Revue institutionnelle annuelle

Critères	Note maximum	Note du système d'assainissement	Observations
B- Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs : Si A > 80 POINTS			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux aux milieux récepteurs, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0	
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes : Si A > 80 POINTS			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs	10	0	

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 55 points sur 120.

III.10 - Durée d'extinction de la dette :

[Graphiques clés par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N](#)

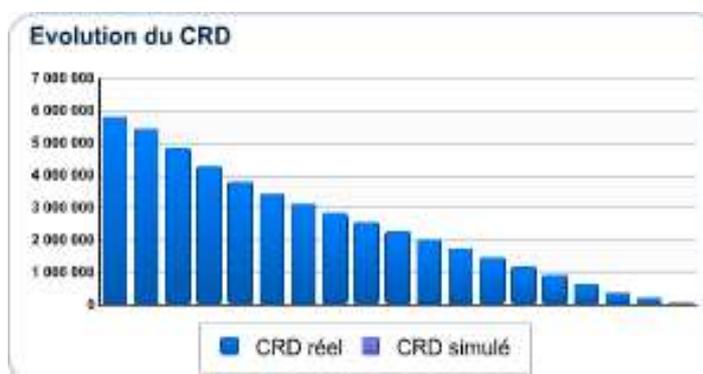


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD de fin d'exercice
2009	5 784 157.83 €	567 196.90 €	135 974.20 €	703 171.10 €	5 408 362.94 €
2010	5 408 362.94 €	576 551.01 €	104 396.36 €	680 947.37 €	4 831 811.93 €
2011	4 831 811.93 €	576 550.93 €	106 115.95 €	682 666.88€	4 255 261.00 €
2012	4 255 261.00 €	483 455.51 €	110 525.52 €	593 981.03 €	3 771 805.49 €
2013	3 771 805.49 €	361 496.29 €	112 092.43 €	473 588.72 €	3 410 309.20 €
2014	3 410 309.20 €	309 560.64 €	110 158.18 €	419 718.82 €	3 100 748.56 €
2015	3 100 748.56€	286 680.53 €	105 964.56 €	392 645.09€	2 814 068.03 €
2016	2 814 068.03 €	281 297.30 €	99 927.59 €	381 224.89 €	2 532 770.73 €
2017	2 251 473.46 €	281 297.27 €	92 033.48 €	373 330.75 €	2 251 473.46 €
2018	1 976 343.33€	275 130.13 €	83 327.36 €	358 457.49 €	1 976 343.33 €
2019	1 701 213.20 €	275 130.13 €	73 473.04 €	348 602.17 €	1 701 213.20 €
2020	1 431 803.07 €	269 410.13 €	63 430.85 €	332 840.98 €	1 431 803.07 €
2021	1 380 762.50 €	269 410.13 €	53 018.77 €	322 428.90 €	1 162 392.94 €
2022	1 162 392.94 €	269 410.13 €	425 463.39 €	311 873.52 €	892 982.81 €
2023	892 982.81 €	269 410.13 €	31 868.74 €	301 278.87 €	623 572.68 €
2024	623 572.68 €	269 410.18 €	20 864.09 €	290 274.27 €	354 162.50 €
2025	354 162.50 €	172 912.50 €	10 878.93 €	183 791.43 €	181 250.00 €
2026	181 250.00 €	145 000.00 €	4 922.76 €	149 922.76 €	36 250.00 €
2027	36 250.00 €	36 250.00 €	351.63 €	36 601.63 €	0.00 €
		5 975 559.84 €	* 1 361 786.83 €	* 7 337 346.67 €	



III.11- Taux d'impayés sur les factures d'eau 2008 :

Le montant total des ventes d'assainissement est de : **3 187 898.37 €**

Au 06/04/10, le montant des impayés est : **197 910.10 €**

Par conséquent le taux au 06/04/2010 d'impayé en 2008 est de : **6.20 %**



Remarque : Ce taux est provisoire car le Trésor Public est en cours de recouvrement des montants impayés de 2008. Les résultats définitifs sont obtenus après les dernières mises en non-valeurs de cet exercice. Le montant total des non-valeurs constitueront les réels impayés.

III.12 - Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :

Un logiciel de traitement des courriers (DOTELEC) enregistre toutes les réclamations des usagers. Un suivi des réponses est réalisé.



IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

IV.1 - Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions et contributions du budget général :

Plusieurs tranches de travaux ont été engagées sur l'année 2009, pour un montant total de :

992 249 euros HT



- Travaux d'amélioration de fonctionnement du siphon sous la Seine à Elbeuf :

Montant des travaux	Subvention AESN	Subvention CG 76
188 921 euros HT	47 231 euros HT	0

- Extension de réseau rue St Baudèle et rue des Tisserands à Sotteville sous le Val:

Montant des travaux	Subvention AESN	Subvention CG 76
394 783 euros HT	85 932 euros HT	110 000 euros HT

- Extension du réseau Ile de Freneuse à Freneuse :

Montant des travaux	Subvention AESN	Subvention CG 76
408 545 euros HT	133 795 euros HT	110 467 euros HT

IV.2 - Encours de la dette et montant des annuités de remboursement (capital et intérêts distincts) :

En cours de la dette début 2009 : 5.784.157.83€
Annuité de remboursement : 703 171.10 €



IV.3 - Montant des amortissements réalisés :

La dotation aux amortissements du budget 2009 est de **1 149 493 €**

IV.4 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montants prévisionnels des travaux :

Deux études majeures ont été lancées en 2009 :

① Un diagnostic/modélisation des réseaux de la rive gauche a été finalisé durant l'année 2009. Cette étude a pour but de connaître l'état et la capacité des réseaux en place. Elle intègre également les futures extensions de l'Agglo pouvant entraîner des débits supplémentaires à transiter. Cette étude permettra d'élaborer sur la rive gauche un programme pluriannuel de travaux, afin de compenser un manque de capacité actuel ou futur des réseaux en place, et le remplacement de réseaux défectueux.

② Règlement de Service : un bureau de juristes a également été retenu afin de nous accompagner dans la rédaction du règlement d'assainissement. Ce document nous permettra de fixer les relations entre usagers, industriels et le service assainissement.

IV.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux :

Voir **annexe 2**



V - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :

V.1 - Montants des abandons de créances, article L115-3 du code de l'action sociale, nombre de demandes reçues :

Les abandons de créances de l'année 2009 sont présentés dans le document ci-dessous :

	Total des non valeur Admissions par CC du 08/10/09
Années	Montant TTC
2000	0.00 €
2001	0.83 €
2002	3 578.55 €
2003	2 703.57 €
2004	4 515.20 €
2005	7 079.86 €
2006	6 574.06 €
2007	7 482.68 €
2008	3 372.07 €
Total	35 306.82 €

V.2 - Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération, article L 1115-1 du CGCT :

Aucune action de coopération internationale n'est réalisée.

VI - SUIVI DE LA NORME QUALITÉ ISO 14001 :

VI.1 - Évolution sur les résultats opérationnels :

Les objectifs suivants ont été formalisés pour l'année 2009 :

- Taux de curage (20%)
- Contrôle conformité de branchement (4%)
- Taux d'intervention curative sur poste de relèvement (20%)
- Taux de traitement des bons de travaux (maintenance : 95%)
- Taux de conformité (bilan laboratoire : 95%)

L'évolution des résultats opérationnels est présentée en **annexe 1** sous forme de comparaison entre les années 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

VI.2 - Avis des parties intéressées :

Une revue de direction institutionnelle a été organisée avec les instances de tutelles (Agence de l'Eau, Service de la Navigation de la Seine ...) le 20 mai 2009. Au cours de cette réunion, les principales actions réalisées ainsi que les indicateurs de l'année 2008 ont été présentés à l'Agence de l'Eau, le Service de la Police de l'Eau, le SATESE et à l'ensemble des agents du service.

Par ailleurs :

- le 19/05/2009 : le SATESE a procédé à une visite dite « bilan 24h exploitant ». Celle-ci consiste notamment à vérifier le fonctionnement des équipements, à collecter des échantillons et à analyser différents documents relatifs à l'autosurveillance.

En conclusion, le SATESE indique que « **Lors du prélèvement 24 h, la station rejetait un effluent de bonne qualité physico-chimique. Elle recevait 68% de sa capacité hydraulique et une charge organique correspondant à 44% de sa capacité nominale** ».

Le SATESE ajoute que « **les performances épuratoires de la station sont excellentes** » et précise que « **les processus de nitrification/dénitrification sont efficaces** » et que la « **déphosphatisation physico-chimique semble optimale** ».

Enfin, et concernant le réseau, le SATESE ajoute que « **le maître d'ouvrage a poursuivi des efforts pour l'amélioration de la collecte des effluents** » même si « **les conditions d'intervention et la sécurité du personnel sont encore insuffisantes pour le siphon du Pont Guynemer** ». Sur ce dernier point des travaux d'optimisation sont prévus en 2010 (cf. PME) compte tenu de l'insuffisance de sécurité pour les agents intervenant pour son entretien. Cette opération est intégrée à la programmation du Contrat d'Objectif de Gestion de l'Eau du bassin versant du Roumois.

- le 17/06/2009 : la DREAL a procédé à une inspection du four d'incinération des boues. Lors de cette visite, des non conformités ont été détectées. Elles ont fait l'objet d'une mise en demeure le 28/09/2009 et concernaient le non respect de plusieurs dispositions réglementaires sur les dépassements des normes de rejets atmosphériques de plusieurs paramètres dont le mercure.

Plusieurs modifications du process ont été réalisées et une campagne de mesure, réalisée les 18 et 19/11/2009, atteste de la conformité des rejets sur tous les paramètres auxquels nous devons nous conformer. Une campagne de contrôle sera réalisée le 07/04/2010 afin de confirmer le bon traitement du mercure (Hg) et du dioxyde de soufre (SO₂).

VI.2.1 - Les audits externes :

Un audit externe a été réalisé sur l'année 2009. Il s'agit de la visite de surveillance n°2 du cycle de certification 2007-2010. Il a été mené par la société LRQA les 15 et 16 juin 2009.

L'un des principaux objectifs de cet audit était de vérifier le bon fonctionnement, le suivi ainsi que l'amélioration de la filière boue.

Aucune nouvelle non-conformité n'a été détectée.

Deux opportunités d'amélioration concernant la maîtrise opérationnelle sont également identifiées. Elles concernent :

- ① l'amélioration des informations données aux agents chargés de la relève de différents paramètres sur le four d'incinération,
- ② le renforcement de la sécurité au sein de l'atelier.

En conclusion, l'auditeur indique que « **le système de management environnemental reste globalement conforme aux exigences du référentiel ISO 14001 : 2004. La boucle d'amélioration reste opérationnelle** », précise que « **l'évolution de la cotation de certains impacts est visible** » et ajoute que « **l'intégration de la sécurité et de la qualité au SME** » constituerait une opportunité d'amélioration.

Analyse des écarts :

Les constats formulés lors des précédents audits externes ont été levés ou font l'objet de plans d'actions.

Il s'agit notamment de deux non-conformités mineures concernant la traçabilité du suivi des contrôles règlementaires et de la maîtrise opérationnelle de la gestion des réseaux. Sur ce dernier point, il s'agira de démontrer à l'auditeur l'efficacité des actions mises en place et notamment la mise à jour du SIG avec l'exploitation des inspections télévisées.

Par ailleurs, une action curative sur le suivi des rétentions des zones de dépotage est demandée par l'auditeur. En effet, plusieurs d'entre elles (Soude et Javel) étaient partiellement remplies d'eau. Ce problème est lié aux infiltrations d'eau qui coule le long du mur en cas de pluie et entre ainsi dans la rétention via le système de collecte des égouttures. Le détail des actions se retrouve ci-dessous.

	Constat nécessitant une amélioration	Actions mises en œuvre	Achevée		Etat d'avancement
			Oui	Non	
1 465	Il a été constaté que certaines rétentions sont partiellement remplies d'eau	- Rendre étanche le système de collecte des égouttures - Créer dans la GMAO un « BT » permettant de contrôler régulièrement le remplissage des retentions			so



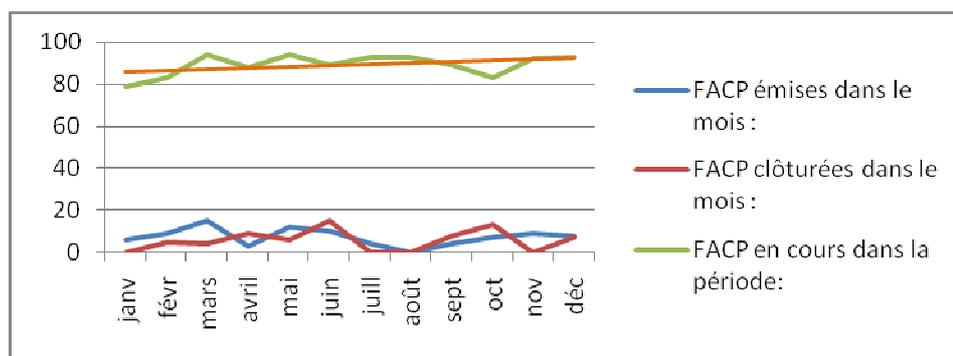
VI.2.2 - Actions correctives et préventives :

L'année 2009 a donné lieu à l'émission de 87 Fiches d'Action Correctives et Préventives (FACP) dont 4 suite à audit, ce qui représente une augmentation de 64%, et à la clôture de 67 fiches.

L'encours au 31 décembre 2009 est de 93 FACP, dont 10 permanentes.

Les évolutions de l'année 2009 se retrouvent ci-dessous :

Mois :	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc	total
FACP émises dans le mois :	6	9	15	3	12	10	4	0	4	7	9	8	87
FACP clôturées dans le mois :	0	5	4	9	6	15	0	0	8	13	0	7	67
FACP en cours dans la période:	79	83	94	88	94	89	93	93	89	83	92	93	93
FACP concernant l'environnement :	3	5	13	2	7	7	4	0	3	2	10	3	59
FACP concernant la sécurité :	3	4	1	1	2	0	0	0	0	5	0	2	18
FACP concernant la documentation :	0	0	1	0	3	3	0	0	1	0	0	4	12



Graphique n° 1

Durée moyenne de clôture :

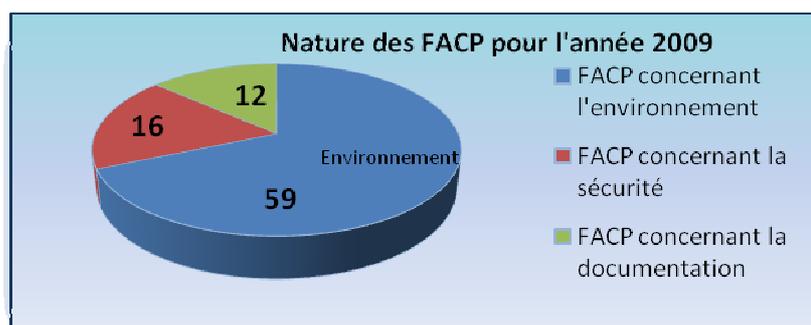
La durée moyenne de clôture d'une FACP en 2009 est de 83 jours contre 89 jours sur l'année 2008, ce qui représente une diminution de (- 6.7 %).

Toutefois, le nombre de FACP en cours a tendance à augmenter sur l'année, cette observation fera l'objet d'une vigilance particulière sur l'année 2010 afin d'éviter toute dérive.

Correctif/préventif :

On dénombre 71 actions correctives pour 16 actions préventives. Le nombre de FACP concernant des actions préventives représente 22.53%, ce taux est en augmentation significative par rapport à 2009 (8.16 % en 2009).

Répartition des FACP dans les trois thèmes principaux : L'importance des FACP liées à l'environnement représente plus de la moitié des FACP ouvertes. Les 32.20 % restant sont partagés entre la sécurité et la documentation (cf. graphique 2).

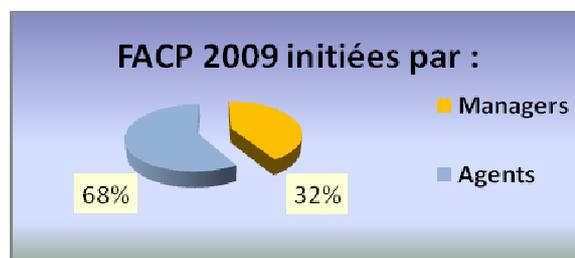


Graphique n° 2

Participation des agents :

Les FACP ont été ouvertes majoritairement par les agents. Le taux est en très nette augmentation (+ 17% par rapport à 2008). Cet indicateur démontre leur implication dans l'évolution du Système de Management Environnemental ainsi que l'efficacité des actions menées dans ce sens.

Emission des FACP 2009		
S. Ciron	7	28
H. Goubert	5	
D. Ménager	2	
C. Leclerc	5	
C. Ben	9	
Autres agents		59
Total		87



Les causes :

Sur la thématique environnementale, on peut identifier les causes principales suivantes :

- problème de génie civil (branchement du réseau, PR...) : 44%
- usure des équipements et/ou dysfonctionnement : 22%
- évolution des équipements pour amélioration du processus : 25.50%
- nature des effluents traités (donnée non maîtrisable : 8.50%)

Concernant la thématique sécurité, les agents ont ouvert 16 FACP qui portent surtout sur des problèmes mécaniques, ainsi que de la mise en conformité d'installations et de respect des normes.

VI.2.3 - Non-conformités :

Sur l'année 2009, 6 non-conformités (NC) ont été constatées (diminution de 14 % par rapport à l'année 2008) :

Mois :	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc	total
NC émises dans le mois :	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	3	1	6
NC clôturées dans le mois :	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	5
NC en cours dans la période:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1

Analyse :

Toutes les non-conformités ouvertes ne sont pas clôturées au 31/12/2009, la NC restante concerne les dépassements des valeurs limites d'émissions réglementaires des rejets atmosphériques du four d'incinération.

Il reste toutefois 2 NC détectées en 2008 et qui concernent deux entreprises de vidange pour lesquelles une sensibilisation a bien été réalisée le 18/12/2008. L'efficacité de cette action doit être vérifiée par des audits qui n'ont pu être programmés sur l'année 2009. Ils seront menés au cours du premier semestre 2010.

Durée moyenne de clôture :

Si l'on ne tient pas compte de la NC 94 relative à la recherche des causes des surverses du bassin tampon, la durée moyenne de résolution d'une anomalie en 2009 est de 1.3 jour.

Nous n'avons eu qu'une NC concernant les dépassements de paramètres.

Cette moyenne est sensiblement meilleure à celle de 2008, ainsi de 1.75 jours en 2008 elle est passée à moins de 1.3 jour.

Les causes :

Les causes sont réparties en 2 types :

Nombre de NC	
Causes	Total
dépassement paramètre	1
surverse	5
Total	6

Le dépassement de paramètre correspond à un dépassement de seuil en DCO. Ce dépassement est isolé et ponctuel.

Les 5 NC concernent les surverses de bassin tampon dues à des événements pluvieux. Face à ce problème, une NC a été ouverte en novembre 2009 afin d'en rechercher les causes. A cet effet, plusieurs actions ont été entreprises (réalisation d'une chasse automatique, un désensablage aux pieds des pompes, et l'achat d'une nouvelle pompe). Depuis, il semble que les événements pluvieux n'engendrent plus de surverse.

VI.2.4 - Évolution réglementaires :

Le tableau suivant représente une synthèse des textes législatifs et réglementaires, qui s'appliquent au périmètre certifié et pour lesquels la conformité n'est pas totale.

Documents	Article concerné	Action(s) à réaliser	Commentaire
Arrêté inter préfectoral d'autorisation d'exploitation de la STEP	Article 3	Réaménager les déversoirs pour supprimer les rejets permanents ou réduire leur fréquence	AR 6 : Action planifiée sur le PME avec une échéance au 31/05/2009
	Article 12	Mettre en place une surveillance des points sensibles (déversoir d'orage)	AR 5 : Action planifiée sur le PME avec une échéance au 30/06/2012
Arrêté inter préfectoral d'autorisation d'exploitation du four d'incinération	Annexe 3.2.5.3	Respecter, en ce qui concerne les moyennes journalières, les valeurs limites d'émission fixées (SO ₂)	AR - Modification de la composition du réactif employé pour le traitement des fumées - SO ₂ modification de la programmation du décolmatage
	Annexe 3.2.5.4	Respecter les valeurs limites d'émission fixées (Hg)	- Intervention afin de limiter la perte de SO ₂ dans les condensats avant analyseur Pour lever les non conformités, une première campagne de mesure a été réalisée les 18 et 19/11/2009. Elle atteste la conformité des rejets sur tous les paramètres auxquels nous devons nous conformer. Une campagne de contrôle sera réalisée le 07/04/2010 afin de confirmer le bon traitement du mercure (Hg) et du dioxyde de soufre (SO ₂)

Documents	Article concerné	Action(s) à réaliser	Commentaire
Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées	Article 2	Mise en place de télé-surveillances sur les points sensibles du réseau.	AR 5 Action planifiée sur le PME avec une échéance au 30/06/2012.
	Article 8	Mise en place de télé-surveillances sur les points sensibles du réseau. Réaménager les déversoirs pour supprimer les rejets permanents ou réduire leur fréquence.	AR 5 - AR 6 Action planifiée sur le PME avec une échéance au 30/06/2012.
	Article 17 Article 18	Transmettre les résultats d'autosurveillance au format SANDRE. Echéance initiale : 31/03/2008 1 - Réunion avec l'AESN prévue le 07/12/2007 pour déterminer les modalités de mise en place 2 - Intégrer au bilan annuel les éléments concernant le réseau (inspection télévisée, contrôle des branchements...).	AR 26 – AR 27 Actions planifiées sur le PME avec une échéance au 30/06/2010. Intégration du format SANDRE et mise à jour du manuel d'autosurveillance.
Décret 2002-1553 relatif aux dispositions concernant la prévention des explosions applicables aux lieux de travail	Article 2 (codifié au Code du Travail)	Signaler les zones ATEX et sensibiliser les agents concernés Réaliser une instruction pour les entreprises qui interviennent sur ces zones Evaluation des actions menées pour le 31/12/2008.	AR 34 Actions planifiées sur le PME avec une échéance au 30/06/2011.
	Article 16	Dans les zones ATEX, des appareils et des systèmes de protection conformes au décret no 96-1010 du 19 novembre 1996 doivent être utilisés.	Repris dans l'étude APAVE Suivre mise aux normes des appareils.

VI.3 - Conclusion :

Compte tenu des résultats présentés ci-dessus, il est proposé d'apporter les conclusions suivantes :

Le système est suffisant : L'auditeur LRQA précise que le système est entretenu de manière adéquate.

Le système de management de l'environnement demeure donc correctement déployé.

Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau système de veille réglementaire devrait permettre, à terme, d'apporter une optimisation de notre SME.

Le système est entretenu de manière adéquate, il reste néanmoins un certains nombre d'écarts ouverts depuis 2007 bien qu'ils soient en cours de traitement.

La veille réglementaire utilisée était celle réalisée par la Lyonnaise, aujourd'hui cette veille est en cours de remplacement par la veille AXE environnement qui sera plus large (incluant qualité et sécurité) et pas uniquement centré sur le cœur de métier. A noter que le texte relatif au suivi des climatiseurs a bien été identifié par cette nouvelle veille, il n'est néanmoins pas évalué à ce jour (les climatiseurs des locaux contiennent du R22). Ce point est à suivre lors des prochaines visites.

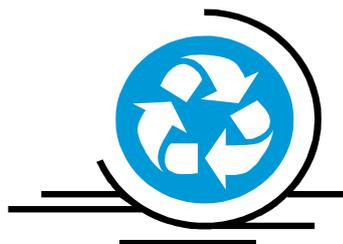
Le système est approprié : Aucun défaut majeur de mise en œuvre ou de maintien d'une ou plusieurs exigences du système de management n'a été détecté lors de l'audit de juin 2009.

Les non conformités sont suivis dans le système avec une communication systématique aux autorités de tutelle.

Le système est efficace : Sur ce dernier point, et compte tenu des résultats des audits réalisés, la démarche d'amélioration continue reste opérationnelle.

L'analyse environnementale est revue annuellement, l'évolution de la cotation de certains impacts est visible notamment sur l'augmentation de la maîtrise.

Par ailleurs, l'amélioration continue est effective au regard du suivi et de l'évolution des actions du PME.



CHAPITRE II - LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Au 31 décembre 2009, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Agglo d'Elbeuf n'est pas encore créé.

Cependant, au cours de l'année 2009, l'actualisation du zonage assainissement a été menée et l'assistant à maître d'ouvrage a fourni à l'Agglo d'Elbeuf les éléments chiffrés nécessaires au choix des compétences et du mode de gestion de ce nouveau service.

Le nombre actuel d'installations d'assainissement non collectif existantes est estimé à 500.



La fusion de l'Agglo d'Elbeuf avec l'Agglo de Rouen et les Communauté de communes Seine Austreberthe et de Yainville-le Trait prend effet au 1^{er} janvier 2010. De fait, le SPANC concernant les dix communes de l'agglomération elbeuvienne est opérationnel à compter de cette date.

Ainsi, l'objectif pour l'année 2010 est de délibérer sur les zones d'assainissement non collectif mais aussi de mener les contrôles diagnostics des installations existantes.

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE :

I.1 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif :

Le nombre d'habitations concernées par l'assainissement non collectif est estimé à 500, représentant environ 1500 habitants.

I.2 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

L'Agglo dispose déjà d'un zonage d'assainissement approuvé par délibération, ainsi l'indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif serait 20. Ce zonage est en cours d'actualisation et sera soumis à enquête publique en 2010.

II - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTE DU SERVICE :

II.1 - Tarif du contrôle de l'assainissement non-collectif :

La redevance liée au contrôle des installations d'assainissement non collectif n'a pas été instituée pour l'année 2009.

II.2 - Recettes d'exploitation du service en identifiant les recettes provenant du contrôle des installations et des prestations aux abonnés :

Aucune recette d'exploitation n'a été perçue.

III - INDICATEURS DE PERFORMANCES :

III.1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

Les premiers contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif seront entrepris en 2010 par un prestataire extérieur.

IV - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

IV.1 - Montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire :

Sans objet.

IV.2 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales :

Sans objet.

ANNEXE 2

PLAN PLURIANNUEL 2009-2012

Nom du responsable de service : CIRON SYLVAIN

Nom du service : RESEAU ASSAINISSEMENT



Pôle Juridique et Financier

Spécifiez l'opération (plannification de subventions, d'investissement,...) : _____

	2009 (montants et justifications)	2010 (montants et justifications)	2011 (montants et justifications)	2012 (montants et justifications)
VOLET DEPENSE				
- intitulé (nature ou ligne budgétaire...)	<u>CONSTRUCTIONS RESEAUX</u> _ Lotissement Sainte Baudel à Sotteville Sous le Val _ Chemin Fourché à Cléon _ modélisation réseau 500 000 ht _ Ile de Freneuse _ Extension réseau Saint Pierre	<u>CONSTRUCTIONS RESEAUX</u> ATTENTE CONCLUSION ETUDE DIAGNOSTIC/MODELISATION DES RESEAUX _ Travaux de mise en sécurité du siphon _ Extension de réseau rue de Strasbourg à Caudebec _ Extension réseau Saint Pierre	<u>CONSTRUCTIONS RESEAUX</u> ATTENTE CONCLUSION ETUDE DIAGNOSTIC/MODELISATION DES RESEAUX _ Extension réseau Saint Pierre	<u>CONSTRUCTIONS RESEAUX</u> ATTENTE CONCLUSION ETUDE DIAGNOSTIC/MODELISATION DES RESEAUX _ Extension réseau Saint Pierre
	<u>REHABILITATION RESEAUX</u>	<u>REHABILITATION RESEAUX</u> ATTENTE CONCLUSION ETUDE DIAGNOSTIC/MODELISATION DES RESEAUX	<u>REHABILITATION RESEAUX</u> ATTENTE CONCLUSION ETUDE DIAGNOSTIC/MODELISATION DES RESEAUX	<u>REHABILITATION RESEAUX</u> ATTENTE CONCLUSION ETUDE DIAGNOSTIC/MODELISATION DES RESEAUX
	<u>VEHICULES</u>	<u>VEHICULE</u> Véhicule léger 15 000 HT	<u>VEHICULES</u>	<u>VEHICULE</u> CAMION HYDROCUREUR 250 000 HT
VOLET RECETTES				
- intitulé (nature ou ligne budgétaire: subventions...)	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU + DEPARTEMENT 150 000 ht	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU + DEPARTEMENT	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU + DEPARTEMENT	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU + DEPARTEMENT

